



**Séance ordinaire du 4 mars 2024**

Le maire ouvre la séance indiquant que l'activité « Plaisirs sur neige » fut un beau succès. Entre 600 et 700 personnes s'y sont présentés. Le journal *Le Piedmontais* du printemps 2024 est désormais disponible sur le site Web pour connaître les activités à venir.

**Correspondance**

La directrice générale annonce qu'une subvention de 25 000 \$ a été reçue pour la création d'une forêt nourricière dans le parc Gilbert-Aubin. Elle précise toutefois que le projet devra attendre les études de caractérisation en cours. Rappelons que le parc est soupçonné d'être contaminé et fait l'objet de démarches afin de connaître l'ampleur de la contamination et les moyens à prendre pour régler le problème.

**Travaux publics**

Une étude de caractérisation phase II a été approuvée pour une somme de 14 900 \$ taxes incluses, afin de veiller à la stabilisation du talus sur le chemin de la Rivière. Le maire précise que la section entre la rue de la Gare et les kiosques postaux est grugée par la rivière. Vu l'importance des travaux qui devront être faits, on espère recevoir des subventions gouvernementales.

Un contrat de 5715,76 \$ taxes incluses a été octroyé pour une étude géotechnique de phase II sur le chemin de la Montagne.

**Matières résiduelles**

Bien que la MRC ait compétence dans le dossier des matières résiduelles, le contrat prévoit certains montants pour le ramassage dans les chemins privés qui ne sont pas conformes pour les camions réguliers. Le maire explique que le ramassage par *pick up* dans ces chemins coûte très cher et qu'actuellement, le coût en est réparti entre toutes les Municipalités. Or, Piedmont n'a pas beaucoup de chemins privés non conformes et se trouve à payer pour les autres Municipalités qui en ont davantage. Piedmont fera donc la demande à la MRC de ne soumissionner que pour ses propres chemins privés.

**Urbanisme**

Il a été annoncé que certains dossiers relatifs à une demande d'usage conditionnel et de dérogations mineures sur le chemin des Conifères seraient présentés lors de la séance. Il s'agit du dossier du Nordais. Le maire a indiqué que ces dossiers seront reportés, probablement à la séance du mois d'avril. Il précise que le chemin des Conifères a grugé la montagne, qu'il est judiciaire et concerne les assureurs. Le Conseil n'est ainsi pas prêt à recevoir de telles demandes d'usage conditionnel et de dérogations mineures. On invite toutefois les citoyens à en discuter si tel est leur souhait.

Une citoyenne demande des précisions sur les demandes et le maire indique que la demande d'usage

conditionnel fait référence à l'implantation de deux ensembles d'habitations unifamiliales contiguës de sept logements, pour une densité de 23 habitants à l'hectare. Des demandes de dérogations mineures pour une pente de toit inférieure au règlement et des porches d'une largeur supérieure à la largeur permise ont aussi été formulées.

**Entente pour le « Campuces »**

Vu les études qui doivent être faites au parc Gilbert-Aubin, il ne sera pas possible d'y déménager le camp de jour à court terme. L'entente avec la municipalité de Morin-Heights, qui prévoit que le camp de jour s'installe au mont Habitant, sera donc renouvelée pour une durée de trois ans.

**Barrage pour le financement du Club Optimiste**

Le conseil a approuvé la tenue d'un barrage routier les 20 et 21 juillet à l'intersection des chemins Avila et Louis Dufour afin de faciliter le financement du Club Optimiste.

**Règlements**

Un avis de motion a été déposé pour le règlement 918-24, prévoyant des mesures préventives pour favoriser le respect des lois, de l'éthique et des règlements dans le domaine de la gestion contractuelle.

Un avis de motion a été déposé pour le règlement d'emprunt 919-24. Des acquisitions et réparations diverses (réfection du chemin Avila, équipements pour le parc Gilbert-Aubin, achat de machinerie) seront faites pour 3 200 000 \$. Le maire précise que plus de la moitié des coûts font l'objet de subventions gouvernementales.

**Point d'information des conseillers**

On annonce fièrement que Piedmont a été l'une des Municipalités choisies dans le cadre du Projet Circonflexe – Prêts pour bouger, mené par Loisirs Laurentides. Ainsi, un point de services pour la location de kayak sera installé à Piedmont et permettra au public de louer un kayak et de profiter de débarcadères sécuritaires sur la rivière du Nord dans la section entre le parc Gilbert-Aubin et le parc Constantineau.

**Questions du public**

À la suite de l'annonce qui a été faite en février de modifier la zone

urbaine pour y inclure le développement de la Ferme Lutfy, un citoyen s'inquiète de voir Piedmont prendre des airs de banlieue. Il soulève également des préoccupations au niveau de la circulation et de la tranquillité des résidents. Il mentionne par ailleurs avoir vu des promoteurs circuler sur les terrains derrière les cascades d'eau.

Le maire mentionne que les deux gros terrains (ferme Lutfy et cascades d'eau) appartiennent en propre à des développeurs et que la Municipalité ne peut pas interdire totalement la construction au risque

de s'exposer à des poursuites judiciaires.

La Municipalité a toutefois un pouvoir de réglementation afin d'encadrer le développement et le maire invite le citoyen à participer aux consultations qui ont cours concernant la révision du plan d'urbanisme. Ce dernier précise qu'« on ne pourra pas arrêter le développement, mais on peut décider où et comment on développe ».

On demande si le périmètre urbain a été agrandi. Le maire explique que non. La superficie demeure la même, c'est seulement le tracé qui est modifié.

**GUILLAUME PAQUETTE**  
ARPENTEUR - GÉOMÈTRE INC.

*Guillaume Paquette, a.-g.*

1023, rue Principale, Prévost J0R 1T0  
Télec.: 450.224.2991 • Tél.: 450.224.2979  
guillaume@ppaquetteag.ca

Prenez soin de vous et des autres!

2990, boul. Curé-Labelle, Prévost

**Soins Dentaires Prévost**

Une équipe de professionnels attentionnés et à l'écoute de vos besoins

Dre Tawni Bailey, BHSc, DDS  
Dr Guillaume Côté, DMD  
Dr André Garceau, DMD  
Dentistes généralistes

Appelez-nous aujourd'hui!  
**450.335.2990**  
www.dentisteprevost.com

**arezone**  
COIFFURE

Coiffure — Esthétique — Pédicure — Manucure  
Pose d'ongles — Extensions capillaires

Bienvenue aux nouveaux résidents!

INOA L'ORÉAL PROFESSIONNEL PARIS

2645, Curé Labelle, suite 103, Prévost  
450.224.5738  
Vicky Lefebvre, prop.

**Germain et Larin - Notaires**

**Une équipe accessible et expérimentée!**

Heures d'ouverture: du lundi au jeudi, de 9 h à 17 h - vendredi, de 9 h à 16 h

2559, boul. du Curé-Labelle, Prévost J0R 1T0  
450 504-5080  
reception@paulgermainnotaire.com

**Pour mieux vous servir**  
le bureau est ouvert en soirée sur rendez-vous du lundi au jeudi.

**Pour une écoute attentive sur tout litige** relevant de situations familiales ou commerciales, tels: testament et vérification de testament, succession, mandat et homologation de mandat, procuration, immobilier, refinancement, problème familial ou commercial, incorporation et conseils juridiques.

**Il existe de nombreuses raisons pour consulter en chiropratique**

Mal de dos  
Mal de cou  
Maux de tête  
Douleurs dans les bras, engourdissements  
Maux d'oreille à répétition  
Sciatique  
Douleurs dans une jambe  
*sont des exemples...*

**CENTRE CHIROPATIQUE VITALITÉ**  
Technique douce

Consultez pour un examen approfondi, un diagnostic et des conseils sur les traitements

Prenez rendez-vous:  
**450-224-4402**

2894, boul. Curé-Labelle bureau #104, Prévost J0R 1T0  
**D<sup>re</sup> Isabelle Cazeaux**  
Chiropraticienne D.C.